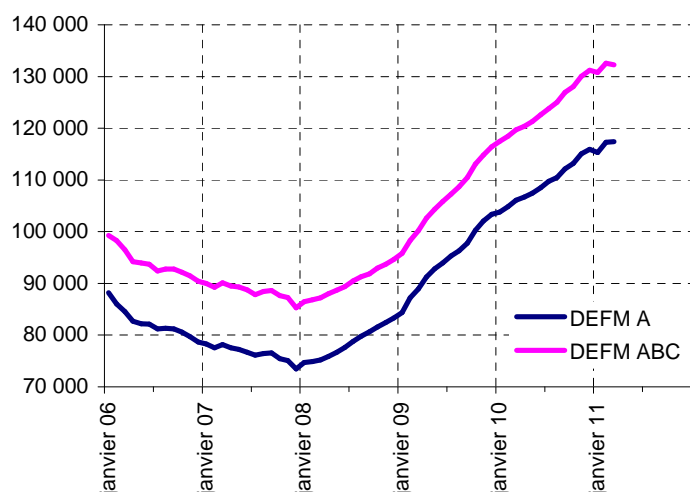


DEMANDEURS D'EMPLOI INSCRITS ET OFFRES COLLECTÉES PAR PÔLE EMPLOI A LA REUNION EN MARS 2011

**Demandeurs d'emploi inscrits en fin de mois à Pôle emploi
Catégories A et A, B, C (cvs)**



Fin mars 2011, 117 430 réunionnais sont inscrits à Pôle emploi en catégorie A (en recherche active disponible et sans emploi), soit une hausse de 0,1 % par rapport au mois précédent et de 10,7 % sur un an. Le nombre d'hommes de moins de 50 ans est en baisse et le nombre de sorties pour reprises d'emploi déclarées augmente de 10 % sur le trimestre.

En France, le nombre de demandeurs d'emploi inscrits en catégorie A a diminué par rapport à la fin février 2011 (-0,7 %).

Fin mars 2011, les demandeurs d'emploi réunionnais de catégories A, B, C (en recherche active, avec ou sans activité) inscrits à Pôle emploi sont 132 240, soit une diminution de 0,3 % par rapport à fin février. Sur un an, leur nombre augmente de 10,5 %.

En France, le nombre de demandeurs d'emploi inscrits en catégories A, B, C augmente de 0,1 % par rapport à la fin février 2011 (4,1 % sur un an).

Demandeurs d'emploi inscrits en fin de mois à Pôle emploi

<i>Données CVS</i>	mars 2010	février 2011	mars 2011	Variation sur un mois	Variation sur un an
Réunion					
Catégorie A (actes positifs de recherche d'emploi, sans emploi)	106 090	117 290	117 430	0,1%	10,7%
Catégories B, C (actes positifs de recherche d'emploi, en activité réduite)*	13 610	15 290	14 810	-3,1%	8,8%
Catégories A, B, C (actes positifs de recherche d'emploi)	119 700	132 580	132 240	-0,3%	10,5%
Catégorie D (sans actes positifs de recherche d'emploi, sans emploi)*	4 670	3 960	3 680	-7,1%	-21,2%
Catégorie E (sans actes positifs de recherche d'emploi, en emploi)*	8 260	9 190	10 320	12,3%	24,9%
Catégories A, B, C, D, E (ensemble)	132 630	145 730	146 240	0,3%	10,3%
<i>Pour mémoire :</i>					
<i>Unités : niveaux en milliers, variations et parts en %</i>					
France entière (CVS-CJO)					
Catégorie A (actes positifs de recherche d'emploi, sans emploi)	2 873,1	2 931,8	2 910,0	-0,7%	1,3%
Catégories B, C (actes positifs de recherche d'emploi, en activité réduite)*	1 262,4	1 369,5	1 396,2	1,9%	10,6%
Catégories A, B, C (actes positifs de recherche d'emploi)	4 135,5	4 301,3	4 306,2	0,1%	4,1%
Catégories A, B, C, D, E (ensemble)	4 693,6	4 926,4	4 921,4	-0,1%	4,9%

Source : STMT - Pôle emploi / SEE, Dares. Calculs des cvs : DIECCTE Réunion / SESE, Dares.

* Avertissement : du fait de la faiblesse des effectifs pour certaines catégories, les évolutions mensuelles peuvent être heurtées et doivent dès lors être interprétées avec prudence

Les données concernent les demandeurs d'emploi inscrits en fin de mois à Pôle emploi.

La notion de demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi est une notion différente de celle de chômeurs au sens du Bureau international du travail (BIT) : certains demandeurs d'emploi ne sont pas chômeurs au sens du BIT et inversement certains chômeurs ne sont pas inscrits à Pôle emploi.

Au-delà des évolutions du marché du travail, différents facteurs peuvent affecter les données relatives aux demandeurs d'emploi : modification du suivi et de l'accompagnement des demandeurs d'emploi, comportement d'inscription des demandeurs d'emploi, mise en place du RSA (1^{er} juin 2009 pour la Métropole et au 1 janvier 2011 pour les DOM)...

L'ensemble des définitions figurent dans les encadrés 1 et 2, pages 8 à 10.

2.a - DEMANDEURS D'EMPLOI PAR SEXE ET TRANCHE D'ÂGE

Catégorie A

Fin mars 2011, à La Réunion, le nombre de demandeurs d'emploi de catégorie A diminue de 0,2 % pour les hommes (+ 7,4 % sur un an) et continue à augmenter pour les femmes avec + 0,4 % depuis février 2011 (+ 14 % sur un an).

Pour les hommes, le nombre de demandeurs d'emploi diminue de 0,5 % chez les 25 à 49 ans (6,2 % sur un an). Les jeunes, avec - 0,4 % en mars, participent également à la diminution du nombre d'hommes en demande d'emploi. Cependant, le nombre d'hommes de 50 ans et plus en demande d'emploi continue à augmenter avec + 1,4 % ce mois-ci soit une augmentation de 22,3 % sur un an.

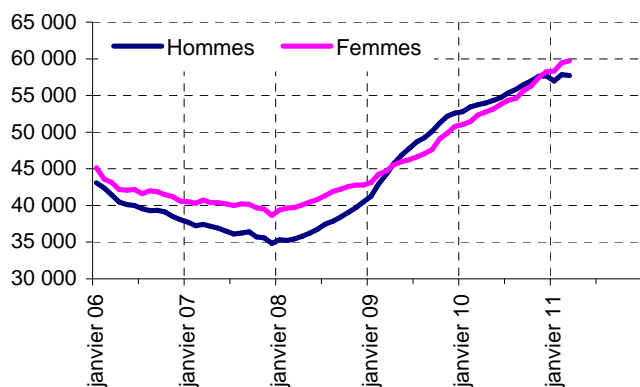
Pour les femmes, quelque soit l'âge, le nombre de demandeurs d'emploi est en augmentation, les femmes de 50 ans et plus étant les plus touchées (+1,6 % en un mois).

Demandeurs d'emploi inscrits en fin de mois à Pôle emploi en catégorie A

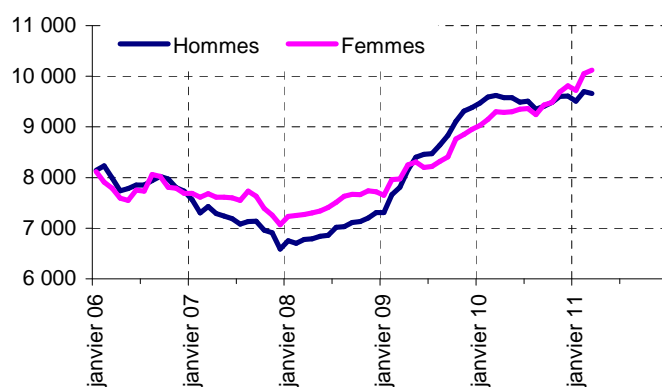
Données CVS	mars 2010	février 2011	mars 2011	Variation sur un mois	Variation sur un an
Réunion					
Hommes	53 740	57 830	57 730	-0,2%	7,4%
Femmes	52 350	59 460	59 700	0,4%	14,0%
Moins de 25 ans	18 920	19 750	19 780	0,2%	4,5%
Entre 25 et 49 ans	72 890	80 040	79 890	-0,2%	9,6%
50 ans et plus	14 280	17 500	17 760	1,5%	24,4%
Hommes de moins de 25 ans	9 620	9 700	9 660	-0,4%	0,4%
Hommes de 25 à 49 ans	36 550	39 000	38 810	-0,5%	6,2%
Hommes de 50 ans et plus	7 570	9 130	9 260	1,4%	22,3%
Femmes de moins de 25 ans	9 300	10 050	10 120	0,7%	8,8%
Femmes de 25 à 49 ans	36 340	41 040	41 080	0,1%	13,0%
Femmes de 50 ans et plus	6 710	8 370	8 500	1,6%	26,7%
Ensemble de la catégorie A	106 090	117 290	117 430	0,1%	10,7%

Source : STMT - Pôle emploi / SEE, Dares. Calculs des cvs : DIECCTE Réunion / SESE.

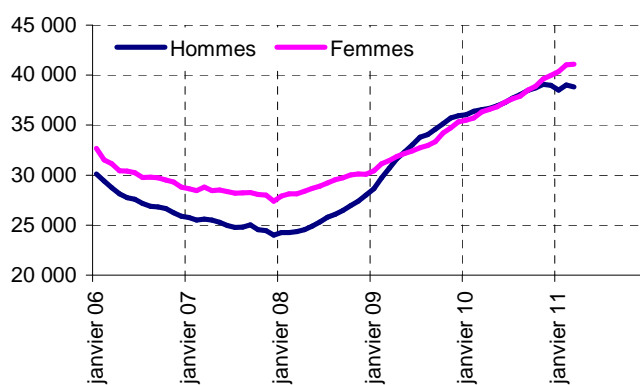
Par sexe (cvs)



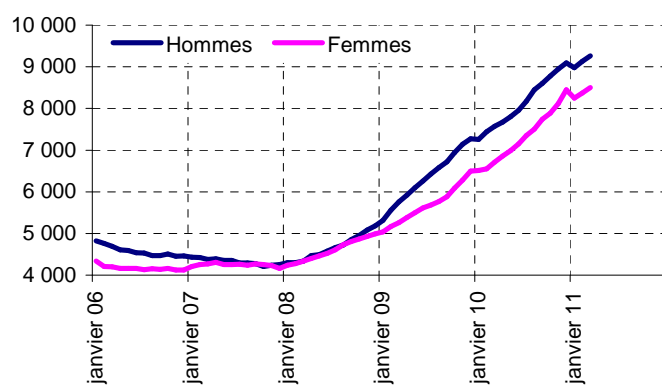
Moins de 25 ans (cvs)



Entre 25 et 49 ans (cvs)



50 ans et plus (cvs)



2.b - DEMANDEURS D'EMPLOI PAR SEXE ET TRANCHE D'ÂGE

Catégorie A, B, C

Fin mars 2011, à La Réunion, le nombre de demandeurs d'emploi de catégorie A, B et C diminue de 0,4 % pour les hommes (+ 7,8 % sur un an) et de 0,1 % pour les femmes (+ 13,1 % sur un an).

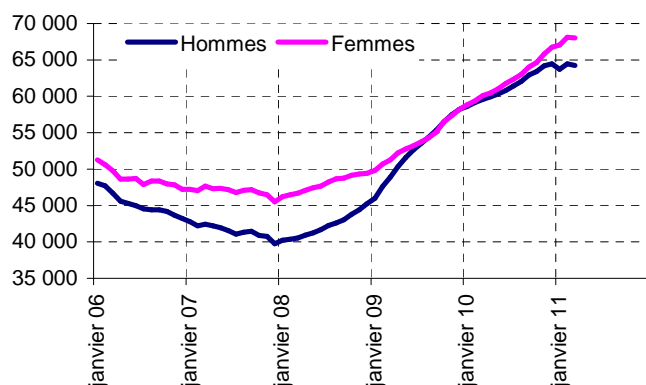
Le nombre de demandeurs d'emploi baisse 0,1 % pour les jeunes de moins de 25 ans et de 0,6 % chez les 25 à 49 ans. Par contre, le nombre de demandeurs d'emploi de 50 ans et plus augmente de 1 %.

Demandeurs d'emploi inscrits en fin de mois à Pôle emploi en catégories A, B, C

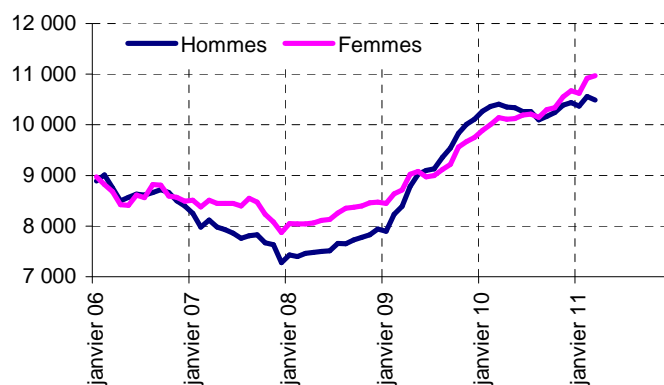
Données CVS	mars 2010	février 2011	mars 2011	Variation sur un mois	Variation sur un an
Réunion					
Hommes	59 590	64 480	64 240	-0,4%	7,8%
Femmes	60 110	68 100	68 000	-0,1%	13,1%
Moins de 25 ans	20 550	21 480	21 460	-0,1%	4,4%
Entre 25 et 49 ans	83 070	91 370	90 850	-0,6%	9,4%
50 ans et plus	16 080	19 730	19 930	1,0%	23,9%
Hommes de moins de 25 ans	10 410	10 560	10 490	-0,7%	0,8%
Hommes de 25 à 49 ans	40 980	44 020	43 740	-0,6%	6,7%
Hommes de 50 ans et plus	8 200	9 900	10 010	1,1%	22,1%
Femmes de moins de 25 ans	10 140	10 920	10 970	0,5%	8,2%
Femmes de 25 à 49 ans	42 090	47 350	47 110	-0,5%	11,9%
Femmes de 50 ans et plus	7 880	9 830	9 920	0,9%	25,9%
Ensemble des catégories A, B, C	119 700	132 580	132 240	-0,3%	10,5%

Source : STMT - Pôle emploi / SEE, Dares. Calculs des cvs : DIECCTE Réunion / SESE.

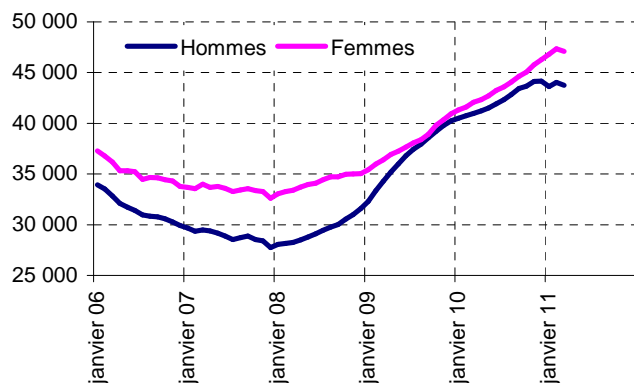
Par sexe (CVS)



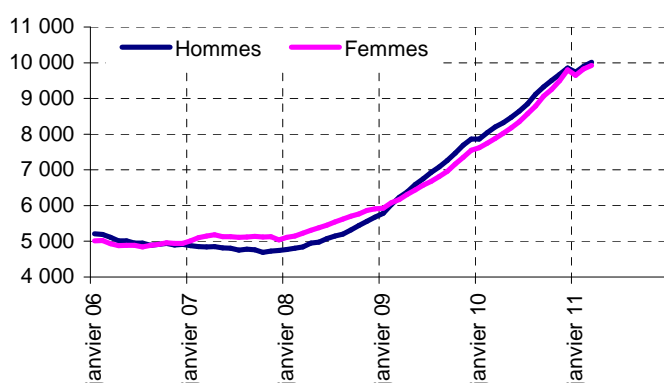
Moins de 25 ans (CVS)



Entre 25 et 49 ans (cvs)

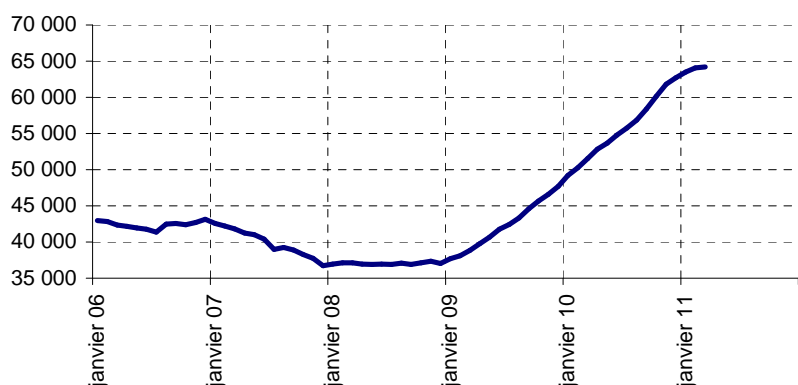


50 ans et plus (CVS)



3 - ANCIENNETÉ D'INSCRIPTION SUR LES LISTES DES DEMANDEURS D'EMPLOI

Demandeurs d'emploi inscrits depuis un an ou plus (catégories A, B, C)



Fin mars 2011, 64 050 réunionnais sont inscrits à Pôle emploi en catégorie A, B, C depuis un an ou plus. Ils sont 12 580 de plus, par rapport à mars 2010, soit une augmentation de 24,4 %.

En France, les demandeurs d'emploi inscrits depuis plus d'un an, en catégorie A, B, C augmentent de 0,4 % sur un mois et de 12,9 % sur un an.

Ancienneté d'inscription des demandeurs d'emploi inscrits en fin de mois à Pôle emploi en catégories A, B, C

Données CVS	mars 2010	février 2011	mars 2011	Variation sur un mois	Variation sur un an
Réunion					
Moins de 1 an	68 230	68 720	68 190	-0,8%	-0,1%
Un an ou plus	51 470	63 860	64 050	0,3%	24,4%
Part des demandeurs d'emploi inscrits depuis un an ou plus (%)	43,0%	48,2%	48,4%	+ 0,3 pt	+ 5,4 pt
<i>Pour mémoire :</i>					
<i>Unités : niveaux en milliers, variations et parts en %</i>					
France entière (CVS-CJO)					
Demands d'emploi inscrits depuis un an ou plus	1 467,3	1 650,0	1 656,6	0,4%	12,9%
Part des demandeurs d'emploi inscrits depuis un an ou plus (%)	35,5%	38,4%	38,5%	-	-

Source : STMT - Pôle emploi / SEE, Dares. Calculs des cvs : DIECCTE Réunion / SESE, Dares.

ALLOCATAIRES DEMANDEURS D'EMPLOI

Fin mars 2011, 52 322 réunionnais sont demandeurs d'emploi et allocataires de Pôle emploi, soit une diminution de 0,7 % sur un mois et de 2 % sur un an.

Les allocataires de l'assurance chômage sont 41 319 fin mars 2011, soit une baisse de 3,4 % sur un an.

Les allocataires de l'ASS sont 10 306 fin mars 2011, soit une hausse de 0,4 % sur un an.

Allocataires demandeurs d'emploi

Données brutes	mars 2010	février 2011	mars 2011	Variation sur un mois	Variation sur un an
Réunion	53 391	52 675	52 322	-0,7%	-2,0%
Assurance chômage	42 779	41 649	41 319	-0,8%	-3,4%
- dont Convention Reclassement Personnalisée	1 593	977	1 022	4,6%	-35,8%
Solidarité Etat	10 612	11 026	11 003	-0,2%	3,7%
- dont Allocation Spécifique de solidarité	10 270	10 175	10 306	1,3%	0,4%

Source : Pôle emploi Réunion-Mayotte / SEE

6 - OFFRES D'EMPLOI COLLECTÉES PAR PÔLE EMPLOI

En mars 2011, Pôle emploi a collecté 3 840 offres d'emploi à La Réunion. Sur les trois derniers mois, cette collecte est en hausse de 2,7 % par rapport au trois mois précédents et en baisse de 3,8 % par rapport aux mêmes trois mois de l'année précédente.

Le nombre d'offres d'emplois durables est en baisse de 2,8 % en variation trimestrielle.

Offres d'emploi collectées par Pôle emploi

<i>Données CVS</i>	mars 2010	février 2011	mars 2011	Variation trimestrielle (1)	Variation annuelle sur 3 mois glissants (2)
Réunion					
- Emplois durables (plus de 6 mois)	1 600	1 430	1 390	-2,8%	-13,1%
- Emplois non durables (6 mois et moins)	2 390	2 310	2 450	6,1%	2,5%
Ensemble	3 990	3 740	3 840	2,7%	-3,8%

Pour mémoire :

Unités : niveaux en milliers, variations et parts en %

France entière (CVS-CJO)

- Emplois durables (plus de 6 mois)					
- Emplois non durables (moins de 6 mois)					
Ensemble	272,1	296,7	280,5	7,1%	7,8%

Source : STMT - Pôle emploi / SEE, Dares. Calculs des cvs : DIECCTE Réunion / SESE, Dares.

(1) : Evolution sur les trois mois par rapport aux trois mois précédents

(2) : Evolution sur les trois derniers mois par rapport aux mêmes trois mois de l'année précédente

Encadré 1 - Sources et définitions

Demands d'emploi inscrits en fin de mois à Pôle emploi

Catégories de demandeurs d'emploi

Les demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi sont regroupés en différentes catégories. Conformément aux recommandations du rapport du Cnis sur la définition d'indicateurs en matière d'emploi, de chômage, de sous-emploi et de précarité de l'emploi (septembre 2008), la Dares et Pôle emploi présentent à des fins d'analyse statistique les données sur les demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi en fonction des catégories suivantes :

- catégorie A : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, sans emploi ;
- catégorie B : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ayant exercé une activité réduite courte (i.e. de 78 heures ou moins au cours du mois) ;
- catégorie C : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ayant exercé une activité réduite longue (i.e. de plus de 78 heures au cours du mois) ;
- catégorie D : demandeurs d'emploi non tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi (en raison d'un stage, d'une formation, d'une maladie...), sans emploi ;
- catégorie E : demandeurs d'emploi non tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, en emploi (par exemple : bénéficiaires de contrats aidés).

Dans les fichiers administratifs de Pôle emploi, huit catégories de demandeurs d'emploi sont utilisées (catégories 1 à 8). Ces catégories ont été définies par arrêté (arrêté du 5 février 1992 complété par l'arrêté du 5 mai 1995). Jusqu'au mois de février 2009, les publications étaient fondées sur ces catégories. Le tableau suivant présente la correspondance entre les catégories utilisées à des fins de publication statistique à partir de mars 2009 et les catégories administratives auxquelles Pôle emploi a recours dans sa gestion des demandeurs d'emploi :

Catégories statistiques	Catégories administratives
Catégorie A	Catégories 1, 2, 3 hors activité réduite
Catégorie B	Catégories 1, 2, 3 en activité réduite
Catégorie C	Catégories 6, 7, 8
Catégorie D	Catégorie 4
Catégorie E	Catégorie 5
Catégories A, B, C	Catégories 1, 2, 3, 6, 7, 8

La situation réelle au regard de l'emploi des demandeurs d'emploi peut, dans certains cas, ne pas correspondre à la catégorie dans laquelle ils sont enregistrés : si cette correspondance est contrôlée pour les demandeurs d'emploi indemnisés, il n'en est pas de même des demandeurs d'emploi non indemnisés.

Les entrées et les sorties des listes de Pôle emploi sont enregistrées pour l'ensemble A, B, C et non au niveau de chacune des catégories A, B ou C.

Ancienneté sur les listes de Pôle emploi

L'ancienneté d'inscription à la fin du mois m sur les listes d'un demandeur d'emploi inscrit à Pôle emploi mesure le nombre de jours qu'il a passé sur les listes (en catégories A, B, C). Cette notion se rapporte aux effectifs de demandeurs d'emploi inscrits en catégorie A, B, et C.

Du fait du mode d'enregistrement des entrées et des sorties, il n'est pas possible de calculer l'ancienneté en catégorie A (respectivement B ou C) ou la durée passée sans discontinuité dans la catégorie A (respectivement B ou C).

De manière conventionnelle, un demandeur d'emploi qui est resté inscrit plus de 12 mois sur les listes de Pôle emploi (i.e. son ancienneté sur les listes est supérieure à 1 an) peut être qualifié de demandeur d'emploi de longue durée. S'il est inscrit depuis plus de 24 mois, il est considéré comme étant demandeur d'emploi de très longue durée.

Motifs d'entrée et de sortie des listes de Pôle emploi pour les catégories A, B, C

Les flux d'entrée et de sortie des listes sont présentés suivant différents motifs.

Parmi les motifs d'entrée :

- les premières entrées correspondent aux cas où la demande d'emploi est enregistrée alors que la personne se présente pour la première fois sur le marché du travail, notamment lorsqu'elle vient d'achever ses études ou lorsqu'elle était auparavant inactive ;
- les autres cas recouvrent des situations ne correspondant à aucune autre ventilation, y compris les entrées pour rupture conventionnelle de CDI.

Parmi les motifs de sortie :

- les arrêts de recherche sont liés à une maladie, un congé de maternité, un accident du travail, un départ en retraite ou une dispense de recherche d'emploi ;
- les cessations d'inscription pour défaut d'actualisation correspondent aux cas où le demandeur d'emploi n'a pas actualisé sa déclaration de situation mensuelle ;

Encadré 1 - Sources et définitions (suite)

- les radiations administratives peuvent intervenir lorsque le demandeur d'emploi ne répond pas à une convocation, lorsqu'il fait une fausse déclaration ou lorsqu'il refuse une offre d'emploi (le motif d'offre raisonnable d'emploi a été ajouté en octobre 2008), une formation, une visite médicale, un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation, un contrat aidé, une action d'insertion. La suspension qui en découle peut aller de 15 jours à 12 mois suivant la cause ;
- les autres cas recouvrent des situations ne correspondant à aucune autre ventilation.

Les motifs de sortie des listes de Pôle emploi sont mal connus dans les fichiers administratifs. En particulier, dans les statistiques publiées ici, les reprises d'emploi déclarées sous-estiment le nombre de reprises réelles d'emploi. En effet, chaque mois, de nombreux demandeurs d'emploi sortent des listes parce qu'ils n'ont pas actualisé leur situation mensuelle en fin de mois (ils sont alors enregistrés dans le motif « cessation d'inscription pour défaut d'actualisation ») ou à la suite d'une radiation administrative, par exemple pour non réponse à convocation. Or, une partie de ces demandeurs d'emploi a en fait retrouvé un emploi. L'enquête trimestrielle Sortants de Pôle emploi et de la Dares fournit une estimation de la part des sorties réelles pour reprise d'emploi.

Les offres d'emploi collectées à Pôle emploi

Pôle emploi collecte des offres d'emploi auprès des entreprises. Les offres collectées publiées ici sont classées suivant trois types :

- les offres d'emploi durable, pour des contrats de plus de six mois ;
- les offres d'emploi temporaire, pour des contrats compris entre un et six mois ;
- les offres d'emploi occasionnel, pour des contrats de moins d'un mois.

Les rapprochements entre les offres et les demandes d'emploi doivent être faits avec précaution dans la mesure où une partie des besoins de recrutement des entreprises ne donne pas lieu au dépôt d'une offre auprès de Pôle emploi et ce dans des proportions qui peuvent varier selon la qualification de l'emploi, le secteur d'activité ou la taille de l'entreprise.

Méthodologie de correction des variations saisonnières

La méthodologie adoptée pour corriger les séries publiées ici se décompose en deux étapes détaillées ci-après. Les estimations des coefficients de variations saisonnières sont réalisées sur la période allant de janvier 1996 à décembre 2009. Les coefficients saisonniers sont projetés sur l'ensemble de l'année 2010, de sorte que la campagne de traitement statistique des séries n'a lieu qu'une seule fois par an, au mois de février, quand toutes les données de l'année antérieure sont disponibles.

1^{ère} étape : correction des variations saisonnières

Les séries publiées ici sont marquées par des phénomènes récurrents, de type saisonniers, qui ne reflètent pas des mouvements de nature économique. Il est nécessaire d'en faire abstraction pour analyser les fluctuations purement conjoncturelles de ces séries : il faut raisonner sur des données corrigées des variations saisonnières (cvs).

Celles-ci permettent d'éliminer la composante saisonnière de chaque série pour ne garder que les composantes liées à la tendance (i.e. à l'évolution de long terme de la série), au cycle (i.e. aux fluctuations de court terme) et à certaines irrégularités (fluctuations résiduelles non périodiques). Pour les séries France et France Métropolitaine, la cvs est appliquée aux données préalablement corrigées des jours ouvrables.

2^{ème} étape : mise en cohérence des différentes ventilations

Les séries désaisonnalisées sont mises en cohérence, de sorte que la somme de séries désaisonnalisées soit égale à la série désaisonnalisée de la somme des séries brutes.

Demandeurs d'emploi ayant un droit payable au Revenu de solidarité active (RSA)

Le Revenu de solidarité active (RSA) est entré en vigueur le 1^{er} juin 2009 en France métropolitaine et sera généralisé au plus tard le 1^{er} janvier 2011 en Outre-mer. Il a pour objet « d'assurer à ses bénéficiaires des moyens convenables d'existence, afin de lutter contre la pauvreté, encourager l'exercice ou le retour à une activité professionnelle et aider à l'insertion sociale des bénéficiaires » (loi n°2008-1249 du 1^{er} décembre 2008). Il remplace le Revenu minimum d'insertion (RMI), l'Allocation de parent isolé (API) ainsi que les mécanismes d'intéressement liés à la reprise d'emploi.

Le RSA est une allocation destinée à porter les ressources du foyer au niveau d'un revenu garanti. Le revenu garanti est calculé pour chaque foyer en faisant la somme :

- d'un montant forfaitaire dont le niveau varie en fonction de la composition du foyer et du nombre d'enfants à charge et qui correspondait en juin 2009 au montant du RMI ou de l'API pour les parents isolés,
- de 62 % des revenus d'activité des membres du foyer, s'il y en a.

Un bénéficiaire du RSA est tenu « de rechercher un emploi, d'entreprendre les démarches nécessaires à la création de sa propre activité ou d'entreprendre les actions nécessaires à une meilleure insertion sociale ou professionnelle » s'il remplit les conditions suivantes (article L.262-28) :

- les ressources de son foyer sont inférieures à un certain montant forfaitaire, dont le niveau varie en fonction de la composition du foyer et du nombre d'enfants à charge (460,09 €/mois pour un célibataire sans enfant) ;
- il est sans emploi ou ne tire de l'exercice de son activité professionnelle que des revenus inférieurs à 500 € (décret n°2009-404 du 15 avril 2009).

Pour un bénéficiaire du RSA majoré (i.e. une personne isolée assumant la charge d'un ou de plusieurs enfants ou étant enceinte), il est tenu compte des sujétions particulières auxquelles celui-ci est contraint, notamment en matière de garde d'enfants.

Un bénéficiaire du RSA tenu aux obligations précisées ci-dessus est orienté par le Conseil général :

- de façon prioritaire, lorsqu'il est disponible pour occuper un emploi, soit vers Pôle emploi soit, si le département décide d'y recourir, vers un autre organisme participant au service public de l'emploi (mission locale, PLIE, organisme privé de placement...);
- vers les autorités ou organismes compétents en matière d'insertion sociale lorsque des difficultés (de logement ou de santé notamment) font temporairement obstacle à son engagement dans une démarche de recherche d'emploi.

Encadré 1 - Sources et définitions (fin)

À compter de juillet 2010, sont repérés dans le système d'information statistique de Pôle emploi les demandeurs d'emploi ayant un droit payable au RSA i.e. les bénéficiaires (allocataires ou conjoints) d'une allocation au titre du RSA. Entre juin 2009 et juin 2010, seuls étaient repérés dans les fichiers de Pôle emploi les demandeurs d'emploi ayant des droits ouverts au RSA i.e. les personnes ayant un droit payable au RSA, les personnes ayant un droit au RSA suspendu pendant 4 mois maximum (notamment pour non respect des devoirs qui leur incombent, non renouvellement de déclaration trimestrielle de ressources, dépassement du seuil de ressources, ou parce que la demande est en cours de traitement). Parmi ces demandeurs d'emploi repérés comme ayant des droits ouverts au RSA, certains ne percevront pas le RSA. Les données relatives aux demandeurs d'emploi ayant des droits ouverts au RSA ne seront plus publiées à partir de janvier 2011.

Quatre catégories d'indicateurs relatifs aux demandeurs d'emploi ayant un droit payable au RSA sont publiées :

- les demandeurs d'emploi inscrits en fin de mois à Pôle emploi et ayant un droit payable au RSA ;
- les demandeurs d'emploi inscrits en fin de mois ayant un droit payable au RSA selon la composante de RSA. Il existe trois composantes de RSA : le RSA socle seul, le RSA socle et activité, le RSA activité seul. Le RSA socle seul bénéficie aux foyers qui n'ont pas de revenu d'activité, il est égal à un montant forfaitaire. Le RSA socle et activité bénéficie aux foyers qui ont de faibles revenus d'activité et dont l'ensemble des ressources est inférieur au montant forfaitaire. Le RSA activité seul bénéficie aux foyers qui ont de faibles revenus d'activité et dont l'ensemble des ressources est supérieur au montant forfaitaire. Cette nouvelle composante élargit le champ des bénéficiaires ;
- les entrées à Pôle emploi de demandeurs d'emploi ayant un droit payable au RSA ;
- les sorties de Pôle emploi de demandeurs d'emploi ayant un droit payable au RSA.

Le dénombrement des demandeurs d'emploi ayant un droit payable au RSA résulte d'un rapprochement entre les fichiers de Pôle emploi d'une part et ceux de la Cnaf et de la CCMSA d'autre part.

La mise en œuvre de la loi portant création du RSA à compter du 1^{er} juin 2009 est susceptible d'accroître sensiblement le nombre de demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi et, parmi ceux-ci, la part de ceux qui bénéficient d'une prestation de solidarité (RMI ou API avant le 1^{er} juin 2009 ; RSA après le 1^{er} juin ainsi que RMI et API à titre transitoire pour certains bénéficiaires). En effet, l'obligation d'orientation vers le service public de l'emploi des bénéficiaires du RSA disponibles pour occuper un emploi devrait conduire une proportion plus importante qu'auparavant de bénéficiaires de prestations de solidarité à s'inscrire à Pôle emploi. Par ailleurs, l'ouverture du RSA à des personnes auparavant non éligibles au RMI ou à l'API (salariés à faibles revenus ne bénéficiant pas ou plus de mesures d'intéressement) pourrait conduire certains demandeurs d'emploi (notamment en activité réduite) à se voir ouvrir des droits nouveaux au RSA.

Encadré 2 - Les demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi : un concept différent du chômage au sens du BIT

La notion de demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi est une notion différente de celle du chômage au sens du BIT : certains demandeurs d'emploi ne sont pas chômeurs au sens du BIT et inversement certains chômeurs au sens du BIT ne sont pas inscrits à Pôle Emploi.

Les données relatives aux demandeurs d'emploi sont issues des fichiers administratifs de gestion de Pôle emploi. La répartition entre les diverses catégories A, B, ou C s'effectue sur la base de règles juridiques portant notamment sur l'obligation de faire des actes positifs de recherche d'emploi et d'être immédiatement disponible. L'exercice d'une activité réduite est autorisé.

Pour mémoire, un chômeur au sens du BIT est une personne en âge de travailler (c'est-à-dire ayant 15 ans ou plus) qui : 1) n'a pas travaillé, ne serait-ce qu'une heure, au cours de la semaine de référence, 2) est disponible pour prendre un emploi dans les 15 jours et 3) a cherché activement un emploi dans le mois précédent ou en a trouvé un qui commence dans les trois mois. Seule une enquête statistique peut vérifier si ces critères sont remplis. En France, il s'agit de l'enquête Emploi de l'Insee.

Alors que le chômage au sens du BIT constitue un indicateur de référence pour l'analyse des évolutions du marché du travail, le nombre de demandeurs d'emploi inscrits en fin de mois à Pôle emploi peut être affecté par d'autres facteurs : modifications du suivi et de l'accompagnement des demandeurs d'emploi, comportements d'inscription des demandeurs d'emploi, mise en place du RSA (1^{er} juin 2009)...

L'Insee publie chaque trimestre les indicateurs de référence pour le chômage au sens du BIT à partir des résultats trimestriels de son enquête Emploi pour la France métropolitaine. Les dernières estimations de l'Insee sont disponibles sur son site Internet, à l'adresse suivante : <http://www.insee.fr/fr/themes/indicateur.asp?id=14>